

revenus du gouvernement fédéral, est-il juste que la subvention payée par celui-ci reste stationnaire? Evidemment non. A la Confédération, les provinces se sont départies du revenu qu'elles tiraient des douanes et de l'accise, en faveur du pouvoir fédéral. Ce revenu était de \$11,580,968.25 en 1868; il est de \$38,245,223 aujourd'hui. Soit une augmentation de plus de \$27,000,000. Et la subvention payée à Ontario et Québec est restée la même. Il y a donc là une anomalie à corriger, un grief à redresser.

Les gouvernements provinciaux se sont occupés de cette question à plusieurs reprises. Dans notre province les cabinets Mousseau, Ross, Mercier et Flynn ont fait successivement des démarches auprès du gouvernement fédéral au sujet de l'augmentation du subside. En 1887, ce fut l'un des points principaux traités dans la conférence interprovinciale tenue à Québec. Aujourd'hui les ministres des provinces, après délibération, sont tombés d'accord sur des résolutions dont voici le texte:

“ Résolu: — 1. Que cette conférence est d'avis que l'on pourrait trouver dans la proposition suivante, la base équitable d'une répartition des montants payables annuellement par le Dominion aux diverses provinces, pour le maintien de leurs gouvernements et de leurs législatures, au lieu de l'allocation de quatre-vingt cents par tête payée jusqu'à présent, savoir:

“(A) Au lieu des montants actuellement payés, les sommes désormais payées annuellement par le Canada aux différentes provinces, pour le maintien de leurs gouvernements et de leurs législatures, devraient être comme suit:

- | | |
|---|-----------|
| (a) Quand la population est moindre que 150,- | |
| 000.... .. | \$100,000 |
| (b) Quand la population est de 150,000 mais | |
| n'excède pas 200,000.... .. | 150,000 |